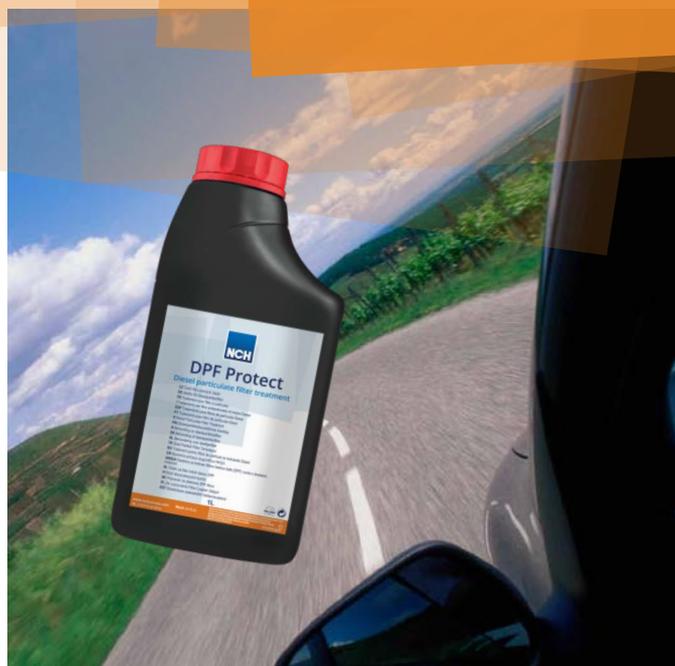


# DPF Protect

Maintient vos filtres à particules (FAP) propres plus longtemps

Réduit efficacement les émissions de suies tout en nettoyant et régénérant le FAP



- Facile à utiliser : il suffit de verser le produit dans le réservoir de carburant
- Pas de temps d'arrêt : le produit agit lorsque le véhicule est en marche
- Réduit la formation de suies dans le système
- Nettoie & régénère le FAP du véhicule
- Empêche le remplacement onéreux du FAP
- Réduit la consommation de gazole

## PROBLEME SOLUTION

Le voyant FAP s'allume  
(FAP saturé de suies)

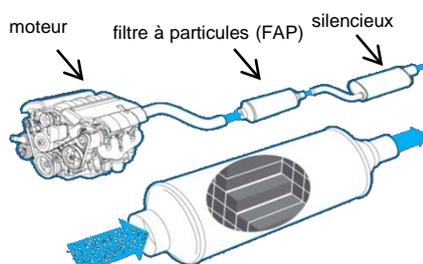
Verser DPF Protect directement dans le réservoir de carburant pour un traitement efficace et optimal du FAP (le produit ne s'évapore pas avant d'atteindre le FAP)

Gazole standard de mauvaise qualité  
(combustion incomplète = plus de suies)

DPF Protect maintient votre FAP propre plus longtemps même avec un gazole standard (NB : les additifs de carburant NCH vous aideront à améliorer la qualité de votre gazole)

Circulation urbaine  
(régénération active = consommation accrue)

DPF Protect repose sur la technologie de combustion des suies (*Soot Burning*) qui abaisse la température à laquelle les suies sont brûlées de 550° C à 400° C permettant davantage de régénérations passives



Les particules de suies sont piégées dans le FAP

Avantages du DPF Protect :

- augmentation de la durée de vie du FAP
- réduction de la consommation de gazole
- amélioration puissance/couple
- diminution des risques liés au passage du gazole dans l'huile
- meilleure pression du système

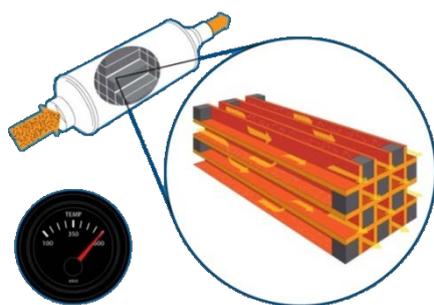
# DPF Protect

Maintient votre filtre à particules (FAP) propre plus longtemps

## Principe d'un FAP :

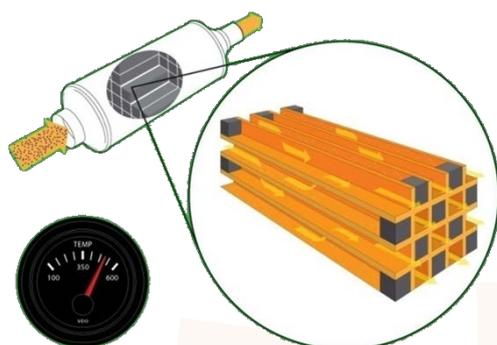
- Etape 1 : pendant la combustion, un moteur diesel produit de nombreuses particules (suies)
- Etape 2 : ces particules sont piégées dans le FAP
- Etape 3 : le FAP transforme les suies en cendres lors du processus de régénération (nettoyage du FAP). Ce processus survient de 2 façons :
  - a) La régénération passive se produit de façon automatique pendant la conduite quand le FAP est assez chaud ( $550^{\circ}\text{C}$  ou plus) pour brûler une partie des particules piégées (suies).
  - b) La régénération active est déclenchée par le calculateur du moteur (ECU) quand la température n'est pas suffisamment élevée pour brûler les particules. Généralement, elle se produit lorsque l'accumulation de suies bouche le FAP à 45% ou plus.

Quel que soit le processus de régénération, le système d'échappement et le FAP s'encrassent progressivement (plus rapidement en circulation urbaine).



Température de régénération élevée  $> 550^{\circ}\text{C}$

DPF Protect abaisse la température à laquelle les suies sont brûlées dans le FAP (de  $550^{\circ}\text{C}$  à  $400^{\circ}\text{C}$ ).



Température de régénération abaissée à  $400^{\circ}\text{C}$

**Mode d'emploi :** maintenance générale : 1L de DPF Protect tous les 6 mois par camion. En cas de problème sérieux (lorsqu'au démarrage le voyant du FAP reste allumé, ou que la régénération active se déclenche) : verser immédiatement 1 litre dans le réservoir. Pour les voitures berlines, utiliser 0.5 litre de DPF Protect tous les 6 mois.



 **NCH FRANCE SAS**  
10 place Fulgence Bienvenue  
77600 Bussy Saint Georges  
Tel. : (+33) 01 64 44 51 60  
[www.ncheurope.com](http://www.ncheurope.com)

 **NCH AG / SA**  
Oberneuhofstrasse 6  
CH-6340 Baar  
Tel.: (041) 711 20 84/5  
Fax: (041) 710 49 80  
E-Mail: [nch\\_ch@nch.com](mailto:nch_ch@nch.com)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DPF PROTECT

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 453/2010 (REACH)

Revision No. 1

Date d'impression 10/07/2015

Date de création 09/03/2015

Date de révision 09/03/2015

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit DPF PROTECT  
Code du produit 2283GX1 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Améliorateur de gasoil.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
10 place Fulgence Bienvenue,  
77600 Bussy Saint Georges,  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail fratech@nch.com  
Nom du contact  
Site internet www.chemaqua.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 64 60 32 00 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Danger par aspiration: Catégorie 1

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Xn - Nocif

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient HYDROCARBURES, C12-C15, ALCANES

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

#### Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Informations supplémentaires concernant le danger (UE)

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Conseils de prudence

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

A usage professionnel.

Tenir hors de portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

## SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**3.2. Mélanges**

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	Classification	EU - GHS/CLP	Notes
HYDROCARBURES, C12-C15, ALCANES	64742-47-8	265-149-8	01- 2119456620-43	50 - <100	Xn; R65, R66	Asp. Tox. 1 (H304)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16. Les classifications SGH / CLP pour les substances sont inscrites une fois qu'elles ont été harmonisées selon le règlement REACH n° 1907/2006.

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**Conseils généraux

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. Se rincer la bouche à l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Inhalation

Si un problème de respiration apparaît, aller à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut dessécher la peau et provoquer une irritation telles que rougeurs ou démangeaisons.

Ingestion

L'aspiration dans les poumons lors de l'ingestion ou le vomissement peut causer une bronchopneumonie ou un oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique. Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Voir section 8. Ventiler la zone. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Insoluble dans l'eau et flotte à la surface.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Pour les résidus non volatils : Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir sections 7, 8 et 13

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne jamais siphonner avec la bouche. Assurer une ventilation adéquate.

L'utilisation de confinement secondaire est recommandé à savoir planchers/surfaces étanches qui permettra de contenir les déversements.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker conformément à la réglementation locale.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Calculé selon la procédure de calcul EH40 2005,(RCP) pour les mélanges de solvants. RCP - TWA (8hrs): 1200 mg/m<sup>3</sup>

Composant	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
HYDROCARBURES, C12-C15, ALCANES				Peak: 40ppm Peak: 280mg/m <sup>3</sup> TWA: 20ppm TWA: 140mg/m <sup>3</sup>	

**8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique

Une ventilation locale est suggérée pour contrôler l'exposition des activités qui peuvent générer des niveaux élevés de vapeurs, brouillards ou de fumées.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 141 (vapeurs organiques).

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Alcool de polyvinyle. Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 4, temps de passage: > 120 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification

<b>Aspect</b>	Clair Jaune clair	<b>Densité</b>	0.79
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Odeur</b>	Hydrocarbures	<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	> 200 °C
<b>pH</b>	Non applicable.	<b>Viscosité</b>	1.3 - 2.5 cSt @ 20 °C
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible.	<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	160 - 270 °C	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	> 61 °C	<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	> 95 %
<b>Méthode</b>	Pensky Marten test fermé	<b>Point d'écoulement</b>	< -35 °C
<b>Taux d'évaporation</b>	0.04		
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>			
<b>Supérieur</b>	7		
<b>Inférieur</b>	0.6		
<b>Pression de vapeur</b>	> 0.01 kPa @ 20 °C		
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		

**9.2. Autres informations**

Pas d'autre information disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
HYDROCARBURES, C12-C15, ALCANES	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut dessécher la peau et provoquer une irritation telles que rougeurs ou démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

Ingestion

L'aspiration dans les poumons lors de l'ingestion ou le vomissement peut causer une bronchopneumonie ou un oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
HYDROCARBURES, C12-C15, ALCANES	LC50 = 45 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 2.2 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 2.4 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Intrinsèquement biodégradable selon OECD 302 A-C.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation peu probable due à la haute volatilité du produit.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Ce mélange est volatile et s'évaporera rapidement dans l'air si mise à l'air libre.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination.

Recycler selon la réglementation en vigueur. Pour les emballages vides - ne pas souder, braser ou meuler etc.. Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

07 07 04\* Autres solvants, liquide de lavage et liqueurs mères organiques

14 06 03\* Autres solvants et mélanges de solvants

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

Non classé pour le transport de matières dangereuses

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

**Informations complémentaires**

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations

Le mélange est classé comme dangereux conformément à la directive 1999/45/CE. La directive 2009/2/EC selon la 31ième adaptation de la directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte.

Tableaux des maladies professionnelles

Composant	RG
HYDROCARBURES, C12-C15, ALCANES	RG 84

Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon VwVwS

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

**SECTION 16. AUTRES DONNÉES****Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3**

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

Sur la base des résultats d'essais. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Préparé par** Austen Pimm

**Date de création** 09/03/2015

**Date de révision** 09/03/2015

**Sommaire de la révision**

SDS mise-à-jour

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

**Information supplémentaire**

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

**Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**